

ARRETE DU 13 MARS 2023

Autorisation de stationnement pour travaux au 17 place de la fontaine , commune historique de Fervaques

Le Maire de la commune de FERVAQUES,

Vu le Code des Collectivités territoriales,

Vu la demande d'autorisation de l'Entreprise BRIDE Jean-Louis Couverture de Notre Dame de Courson, de stationner en vue de procéder à des travaux de rénovation sur l'immeuble sise 17 place de la fontaine à Fervaques Livarot-Pays d'Auge.

ARRETE

Article 1 : L'entreprise BRIDE Jean-Louis Couverture est autorisée à installer une benne

du 13 au 31 mars 2023 inclus.

Article 2 : La voie publique peut être occupée sur la largeur de 5 mètres pour permettre le stationnement d' une benne et d' un véhicule léger

Article 3 : Le balisage de l'emplacement demandé devra être réglementaire (barrière de sécurité, bande fluo rétro réfléchissante ...

Article 4 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- Le service Technique de la commune de Livarot Pays d'Auge
- Et à l'Entreprise BRIDE. Couverture à Notre Dame de Courson

A FERVAQUES, le 10 mars 2023

**Le Maire délégué
Didier LALLIER**

